

seurs), de Tornaco est forcé de démissionner et est remplacé par Emmanuel Servais. (23)

Lorsqu'au cours de la session de 1867/68 la question du dédommagement de la Ville par suite du démantèlement de la forteresse préoccupa si vivement nos grands-pères, Théodore Pescatore, de concert avec Norbert Metz, défendit chaudement les intérêts de la capitale contre le gouvernement. (24)

Avec la clôture de la session de 1869 (7 juin) prendra fin son activité politique.

Pescatore, qui était grand-croix de l'Ordre de la Couronne de Chêne, décéda le 23. 8. 1878, après une longue maladie, dans la belle propriété de Bofferdange dont il avait augmenté l'étendue presque du simple ou double*).

Après avoir été membre du Conseil communal de sa ville natale de 1858 à 1863, il constitua en 1864 un capital de 10 000 francs dont les intérêts étaient destinés à être répartis chaque année, le jour de la Saint Nicolas, entre deux ouvriers chefs de famille.

Le sens social de notre invétéré célibataire se manifesta encore par d'autres legs : (25)

La commune de Lorentzweiler reçut 6 000 fr. en 1862 et 20 000 fr. par voie testamentaire. Son testament olographe du 22. 4. 1877 avait prévu la même somme pour le bureau de bienfaisance de cette commune ainsi que 30 000 fr. « dont les intérêts serviront à former une bourse d'études universitaires qui sera toujours donnée à un jeune homme de la ville de Luxembourg, ayant fait de bonnes études à l'Athénée de la même ville. » (26)

Enfin un legs de 200 000 fr. fut versé en 1879 au bureau de bienfaisance de sa ville natale. Malheureusement la Fondation Théodore Pescatore ne figure plus que p. m. au Budget de la Ville de Luxembourg, chapitre de l'assistance publique, section des Fondations, Legs et Prêts.

L'échevin E. Fischer, dans son discours prononcé sur la tombe de Pescatore, avait donc raison de rendre hommage à l'amour que le défunt avait éprouvé pour ses semblables et « notamment pour ses citoyens qui se trouvaient dans la détresse. » (27)

Nous avons vu que Théodore Pescatore, qu'on disait assez susceptible, ne s'était pas bien entendu avec sa belle-sœur et voisine. Mais vu les généreuses donations qu'ils ont tous deux faites dans l'intérêt de bonnes œuvres, on devrait ne pas trop insister sur leurs discordances et se borner plutôt à leur trouver quelque excuse. De notre côté nous sommes loin de désapprouver Théodore Pescatore qui, forcé de partager les immeubles et de scinder en deux chaque terre au point qu'il en

*) Comme nous l'avons déjà vu, sa maison du coin de la rue Louvigny fut léguée par voie testamentaire à Dominique Antoine Pescatore avant de devenir, en 1879, la propriété de Th. Schroell. — Son filleul Théodore Pescatore, l'un des fils de D. A. Pescatore, reçut le domaine de Bofferdange. Mais comme le légataire n'avait que six ans, ce fut son père qui en eut l'usufruit. Des mains des héritiers Pescatore-de Villegas, la propriété passa en 1934 entre celles de M. Marcel Noppeney.